



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article807>

Les Référentiels Bac Général et Technologique 2016

- Examens

- Bac Général et Technologique

-



Date de mise en ligne : lundi 7 septembre 2015

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE html PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.01 Transitional//EN">

Référentiels pour le Baccalauréat Général et Technologique Session 2016

Un protocole est valide si les **3 APSA** sont issues de 3 Compétences Propres différentes
 Deux épreuves au moins sont choisies dans la liste nationale d'épreuves
 La troisième épreuve peut être choisie sur la liste académique

<table style="text-align: left; margin-left: auto; margin-right: auto;" border="1" bordercolor="#669999">

Toutes les épreuves EPS pour le baccalauréat général et technologique Session 2016			
Les compétences relatives à la dimension culturelle	Les "groupements"	Compétences attendues de Niveau 4	Compétences attendues de Niveau 5
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée CP1	Activités athlétiques	Course de demi-fond Course de haies Course Relais Vitesse Lancer du disque Lancer du javelot Saut en hauteur Pentabond Lancer du poids	Course de demi-fond Course de haies Course Relais Vitesse Lancer du disque Lancer du javelot Saut en hauteur Pentabond Lancer du poids
Activité aquatique	Natation de vitesse Natation de distance	Natation de (EA) vitesse Natation de distance	(EA)

Les Référentiels Bac Général et Technologique 2016

<p>Adapter ses déplacements à des environnements multiples variés, nouveaux</p> <p>CP2</p>	<p>Activités physiques de pleine nature</p>	<p>Escalade Course d'orientation VTT (EA)</p>	<p>Escalade Course d'orientation VTT (EA)</p>
<p>Activité aquatique</p>	<p>Sauvetage</p>	<p>Sauvetage</p>	
<p>Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique</p> <p>CP3</p>	<p>Activités gymniques</p>	<p>Acrosport Aérobic Gymnastique aux agrés Gymnastique rythmique</p>	<p>Acrosport Aérobic Gymnastique aux agrés Gymnastique rythmique</p>
<p>Activités physiques artistiques</p>	<p>Arts du cirque Danse</p>	<p>Arts du cirque Danse</p>	
<p>Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p> <p>CP4</p>	<p>Activités de coopération et sports collectifs</p>	<p>Basket-ball Football Handball Rugby Volley-ball</p>	<p>Basket-ball Football Handball Rugby Volley-ball</p>
<p>Activités physiques de sport de combat</p>	<p>Judo Savate boxe française</p>	<p>Judo Savate boxe française</p>	
<p>Activités d'opposition duelle : sports de raquette</p>	<p>Badminton simple Tennis de table simple</p>	<p>Badminton simple Tennis de table simple</p>	
<p>Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi</p> <p>CP5</p>	<p>Préparation physique et entretien</p>	<p>Course en durée Muscultation Natation en durée Step</p>	<p>Course en durée Muscultation Natation en durée Step</p>

Ces référentiels sont valables pour le Baccalauréat Général et Technologique de la session 2016

L'Epreuve d'EPS de l'enseignement commun en CCF

Le niveau 4 est considéré comme exigible pour l'enseignement commun à l'issue de la scolarité.
Le niveau 5 correspond au niveau attendu dans le cadre des enseignements de complément et facultatif.

Comme le stipule le BO spécial n° 4 du 29 avril 2010, la CP5 n'ayant pas été offerte au collège, elle devient un passage obligé de la formation.

L'accès au niveau 4 de la CP5 est attendu.

Chaque fiche mentionne le niveau de compétence attendu, les modalités d'organisation des épreuves, les éléments à évaluer et les repères de notation.

A partir de ces fiches, l'équipe EPS de l'établissement élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation. Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité des enseignements est assurée par le même professeur. La répartition des candidats dans les différents ensembles certificatifs possibles se fait en tenant compte de leurs besoins, de leurs acquis et de leur parcours de formation.

Au moins 2 de ces épreuves doivent appartenir à la liste nationale, la 3ème peut être choisie dans la liste académique. Pour l'académie de LYON, cette liste est composée des APSA : Lancer de Poids (CP1) et VTT (CP2).

La note EPS d'un candidat peut être constituée d'une seule note sur les 3 possibles mais pour des raisons évidentes d'équité entre les candidats l'enseignant doit évaluer si la note unique reflète le niveau global de compétence du candidat. En cas contraire, il peut ne pas valider cette note en déclarant sur Epsnet le candidat "inapte totale".

La note finale d'EPS résulte de la moyenne des 3 épreuves. Cette note ne sera arrondie au point entier le plus proche qu'après harmonisation par la commission académique. La confidentialité des notes proposées à la commission académique, présidée par Madame la Rectrice, est une nécessité absolue. Les candidats doivent connaître l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens. Nous rappelons que ces notes certificatives ne correspondent pas à celles portées sur le bulletin trimestriel des élèves, qui prennent en compte d'autres éléments relatifs aux compétences développées en EPS.

Les Epreuves Adaptées

Des modalités de contrôle adapté sont proposées aux élèves à besoins éducatifs particuliers : handicap, aptitude partielle permanente ou temporaire, sportifs de haut niveau.

L'académie de Lyon propose plusieurs épreuves adaptées, pour les élèves en situation de handicap ou inaptes partiels, là encore il est nécessaire d'adapter les référentiels aux types de handicap rencontrés.

- [Epreuve parcours aquatique adaptée](#)
- [Epreuve de marche demi-fond adaptée](#)
- [Epreuve de tennis de table adaptée](#)
- [Epreuve de tir à l'arc adaptée](#)
- [Epreuve de danse adaptée](#)
- [Epreuve de musculation adaptée](#)

Pour toute épreuve adaptée, vous devez proposer un barème spécifique à chaque handicap, à chaque candidat.

[Un document d'aide a été élaboré à cette fin](#)

Les Epreuves **Facultatives** Ponctuelles

Tout candidat ayant passé les épreuves de l'enseignement commun peut s'inscrire à l'examen facultatif ponctuel en choisissant une épreuve parmi les 3 proposées sur la liste nationale et les 2 proposées sur la liste académique :

- [Judo](#)
- [Natation de distance \(800m\)](#)
- [Tennis](#)
- Escalade
- [Basket-ball](#)

Ne peuvent s'inscrire à cette épreuve, les candidats totalement dispensés de l'enseignement commun EPS, les candidats inscrits à l'épreuve d'enseignement de complément et les candidats inscrits à une option facultative en CCF.

L'Epreuve Facultative Ponctuelle pour les sportifs de haut niveau et le haut niveau de sports scolaire

les candidats sont évalués sur deux parties distinctes comme dans le cadre d'une épreuve ponctuelle classique : une partie pratique physique et une partie entretien.

La part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée par 16 points. La partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique. Depuis la session 2016, ces deux parties sont indissociables et un candidat qui ne se présenterait pas à l'entretien ne pourrait conserver ses 16 points de pratique.

Le BO n°33 du 12 septembre 2013 stipule que le statut du sportif de haut niveau sera pris en compte à partir de l'année de seconde jusqu'à l'année de terminale, une seule année étant nécessaire pour se présenter à cette épreuve.

En ce qui concerne, le haut niveau du sport scolaire, les podiums retenus devront être réalisés uniquement sur l'année de première ou de seconde, **donc tout podium réalisé lors de l'année de terminale ne pourra être pris en compte.**

De la même façon, le statut de jeune officiel national devra être validé sur l'année de première ou de seconde.

- [Référentiel de cet entretien](#)

L'épreuve Facultative Ponctuelle, Art-Danse

Cette épreuve s'adresse aux candidats ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée.

Le programme fait référence au [BO n°9 du 30 septembre 2010](#)

Attention les modalités de l'épreuve stipulent que seuls les candidats du lycée Récamier peuvent présenter une chorégraphie collective avec des partenaires issus d'une classe de terminale de leur lycée. Tous les autres candidats devront présenter uniquement des chorégraphies individuelles.

Chaque candidat doit se présenter à l'épreuve [avec une fiche synthétique](#)